

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS

Section Championnat Seniors

Réunion du 22 juillet 2021

Présents : Philippe FOURÉ, Jean Marie WARME, Bernard SINOQUET, Régis PATTE

Assiste à la réunion : Joël CRAPOULET

Groupes Seniors 2021/2022

La commission procède à l'établissement des groupes de D1 à D5 pour la future saison (cf annexe)

Elle rappelle les règles données par le COMEX dans son PV du 06/05/21 :

- La saison 2020/2021 est dite saison blanche
- Que les groupes de championnat pour la saison 2021/2022 doivent être identiques à ceux de la saison 2020/2021
- Que si une équipe en 2020/2021 a fait l'objet d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion rétrogradation, etc..), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira en 2021/2022, à minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021
- L'équipe amenée à remplacer la place vacante sera déterminée par rapport au classement de la saison **2019/2020** (rappel : le principe du quotient avait été adopté lors de la saison **2019/2020**)

Ces recommandations ont été suivies à la lettre.

Suite aux engagements, il s'avère que 3 places sont disponibles (1 en D4 B - 1 en D5 B et 1 en D5 C)

Suite aux classements de 2019/2020, il est proposé à :

- AS Huppy d'intégrer la D4 B (*suite à l'impossibilité de l'ES VERS SUR SELLE car en infraction au Statut de l'arbitrage à l'issue de la saison 2019/2020 et au refus de l'USC MOISLAINS 1*)
- Abbeville US 3 d'intégrer la D5 B
- Cléry sur Somme d'intégrer la D5 C

Les 3 clubs ont donné leur accord pour cette accession.

Pour ce qui concerne la D6, les groupes seront faits vers le 18 août.

Calendrier 2021/2022

La saison 2021/2022 reprendra le dimanche 12 septembre 2021.

Une phase aller allant donc du 12 septembre au 5 décembre.

Une phase retour allant donc du 5 mars au 15 mai.

Entre ces 2 phases, il y aura la trêve. Pendant celle-ci, la commission mettra en place des rencontres futsal (pour les D1 et D2) sous réserve d'avoir les salles ou gymnases en conséquence.

La commission sollicite les clubs à aller voir leur mairie ou communauté de communes afin d'avoir ces installations à cette période là.

Obligation des Clubs

La commission rappelle les obligations liées à **l'article 12 du Règlement des Championnats Seniors Masculins**.

Même si le Comité Directeur a décidé de geler cette obligation pour la saison 2021/2022 pour tous les clubs évoluant en District, soit de la D1 à la D4.

Il est toutefois rappelé aux clubs de D1 qui auront vocation à accéder à la R3 en fin de saison d'être en conformité avec la réglementation de la LFHF.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions des article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF **auprès de la Commission d'Appel Appel Affaires Générales du District** à secretariat@somme.fff.fr

Le Président : Philippe FOURÉ